

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AOUT 2017

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mil **dix-sept**, le **10 août** à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Trumilly, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine LOBIN, Maire.

Date de la convocation : 3 août 2017

Etaient présents Mmes et Ms les Conseillers Municipaux : Martine LOBIN, Philippe DESJARDINS, Mathias PAPON, Jérôme AUDEBEAU, Séverine DUPONT, Martine MOMMELE, Séverine PAREDES, Michel BONNELLE, Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées :

Margarita ALVAREZ donne pouvoir à Martine LOBIN
Christian LOUSSERT donne pouvoir à Philippe DESJARDINS
Gisèle MOTTIER donne pouvoir à Martine MOMMELE

Absent(s) non excusé(s) : Virginie LABASQUE

Secrétaire de séance : Martine MOMMELE

Madame le Maire consulte le Conseil Municipal pour l'approbation du compte rendu de la séance du 4 juillet 2017. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

29/17 – OBJET : DÉLIBÉRATION PRÉALABLE AU CHOIX DES CANDIDATS POUR LE MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

-

Madame le Maire fait un compte rendu des réunions de la Commission d'Appel d'Offres et de l'analyse de l'architecte en chef pour le MAPA des travaux de restauration de l'église.

Pour mémoire, le marché comporte quatre lots :

- Lot 1 : maçonnerie – pierre de taille – échafaudages ;
- Lot 2 : charpente ;
- Lot 3 : couverture ;
- Lot 4 : vitraux - protection ;

Évalués de la manière suivante :

- Critère 1 : valeur technique : coefficient 60 %
- Critère 2 : valeur prix : coefficient 40 %;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide

De retenir les candidatures suivantes :

- Lot 1 : Léon NOEL avec un résultat de 100 %;
- Lot 2 : LELU avec un résultat de 75,64 %;
- Lot 3 : BATAIS COUVERTURE avec un résultat de 94 %;
- Lot 4 : SALMON VITRAUX D'ART avec un résultat de 93,28 %;

Et d'autoriser Madame le Maire à accepter leurs propositions;
à signer les devis correspondants et toutes les pièces afférentes aux dossiers.

**30/17 – OBJET : DÉLIBÉRATION PRÉALABLE AU REMBOURSEMENT DES ACOMPTES
VERSÉS POUR RÉSERVATION DE LA SALLE COMMUNALE**

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Madame le Maire informe le conseil municipal de la procédure engagée à l'encontre de la commune en raison du manque d'insonorisation de la salle communale et des toilettes dans la cour de la mairie.

Etant donnée la situation, elle a préféré annuler les deux réservations qui avaient été faites pour le mois de septembre et propose à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le remboursement des sommes versées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide

De rembourser la somme de 100 euros à Monsieur Alain CARRIER et à Madame Yvette LEMAIRE.

La séance est levée à : 21H30